



N.REF : JJG/CB
DC N° 15.270

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs des concessions
dans les cimetières***

***Monperrier, Maine-Geoffroy et Clémenceau
à compter du 20 juin 2015***

=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2015 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 06 février 2013 (DC N°13/055) fixant les tarifs des concessions dans les cimetières Monperrier, Maine-Geoffroy et Clémenceau à compter du 1^{er} mai 2013 et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 08 février 2013,

DECIDE

- de fixer à compter du 20 juin 2015 les tarifs des concessions dans les cimetières, Monperrier, Maine-Geoffroy et Clémenceau, comme suit :

	Pour Mémoire Ancien Tarif	Nouveau Tarif
I – CIMETIERES MONPERRIER & MAINE-GEOFFROY		
Concession (renouvelable) emplacement de 1ml x 2ml (+ superficie de 20 cm à la tête et pied et 15 cm de côté fournie pour l'établissement d'un trottoir à la charge du concessionnaire)		
○ 10 ANS (1 place en terre) – la concession	100,00 €	103,00 €
○ 30 ANS la concession	297,00 €	305,91 €
○ 50 ANS la concession	502,00 €	517,06 €
<u>Caveau dépositoire</u>		
○ les deux premiers mois (par jour)	0,90 €	0,93 €
○ les mois suivants (par jour)	1,90 €	1,96 €
II – SITE CINERAIRE MONPERRIER		
○ Dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir	31,00 €	31,93 €
○ Emplacement sur la bordure du Jardin du Souvenir (30 ans) (Plaque fournie – gravure non comprise)	187,00 €	192,61 €
○ Dépositoire temporaire (1 urne) –par mois (limité à 12 mois maximum)	16,00 €	16,48 €
○ <u>Module de 15 cases</u> (2 urnes) avec porte propriété de la Ville <i>Si gravure voir auprès d'une entreprise pour l'achat d'une porte. Autorisé : plaque et vase autocollants.</i>		
- 5 ans (la case)	303,00 €	312,09 €
- 15 ans (la case)	554,00 €	570,62 €
○ <u>Module Octogonal « Eole » 12 cases</u> (2 urnes) <i>La porte est propriété de la Ville. Pas de gravure – Autorisé : plaque et vase autocollants.</i>		
- 5 ans (la case)		359,00 €
- 15 ans (la case)		615,00 €
○ <u>Module Octogonal « Eole » 12 cases</u> (3 urnes) <i>La porte est propriété de la Ville. Pas de gravure – Autorisé : plaque et vase autocollants.</i>		
- 5 ans (la case)		379,00 €
- 15 ans (la case)		635,00 €

<ul style="list-style-type: none"> ○ Pilier de 3 cases (2 urnes par case) La porte est propriété de la Ville. <i>Si gravure voir auprès d'une entreprise pour l'achat d'une porte. Autorisé : plaque et vase autocollants.</i> <ul style="list-style-type: none"> - 5 ans (la case) - 15 ans (la case) 	<p>375,00 €</p> <p>656,00 €</p>	<p>386,25 €</p> <p>675,68 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> ○ Réouverture d'une case (forfait) (module ou pilier) 	<p>51,50 €</p>	<p>53,05 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> ○ Caverne familial construit – Renouvellement location (4 à 6 urnes) (30 ans) 	<p>844,00 €</p>	<p>869,32 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> ○ Emplacement pour caverne (30 ans) (à construire) <ul style="list-style-type: none"> - <u>Site Rose de la Clarté</u> : (dalle granit rose de la clarté 70 x 70 cm/épaisseur 5 ou 4,5 à l'avant et 5 cm à l'arrière – à poser sur cuve à ras le sol ou fosse, n'est pas fournie). - <u>Site Champêtre</u> : emplacement de 1 x 1 m – avec ou sans passe pied – (séries de 2 ou 3 cavernes accolés – cuve à ras le sol et situé à 1,10 m de l'allée) 	<p>264,00 €</p>	<p>271,92 €</p>
<p>III – CIMENTIERE CLEMENCEAU</p>		
<ul style="list-style-type: none"> ○ Emplacement concession (le m²) <ul style="list-style-type: none"> - 30 ans - 50 ans <p><i>(une superficie de 20 cm à la tête et aux pieds et de 20 cm de chaque côté sera fournie au concessionnaire pour l'établissement d'un trottoir à sa charge)</i></p>	<p>247,00 €</p> <p>402,00 €</p>	<p>254,41 €</p> <p>414,06 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> ○ Emplacement caverne (avec ou sans passe-pied – choix du monument) <ul style="list-style-type: none"> - 30 ans 	<p>379,00 €</p>	<p>390,37 €</p>
<p>Caveau dépositaire</p>		
<ul style="list-style-type: none"> ○ les deux premiers mois (par jour) ○ les mois suivants (par jour) 	<p>0,90 €</p> <p>1,90 €</p>	<p>0,93 €</p> <p>1,96 €</p>

<p><u>IV – DROIT DE PLACE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour vente de chrysanthèmes devant les cimetières durant les fêtes de la Toussaint <p>- par m² et par jour</p>	1,30 €	1,34 €
--	--------	--------

- d'encaisser la recette correspondante aux comptes 70311-70312 – Fonction 026 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 10 juin 2015

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 15 juin 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Patrick MARENGO